



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saesso@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2019

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Conseillers élus : 15

En fonction : 14

Présents : 9

Compte-rendu affiché

le 20 mai 2019

Membres présents : FOURNIER Christiane - HINDENNACH Gérard - Eric FALK, Adjoints au Maire,
BAERMANN Fabrice - DURANDOT Mathieu - HEIM Marc - RIFF Dominique- KEITH Hervé

Membres excusés: Cécile MULLER (donne procuration à BAERMANN Fabrice)- DORVAUX Olivier
Membres non excusés: BAEHL Nicolas- SCHARSCH Julien- - HEITZ Isabelle

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 1 avril 2019

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1 avril 2019.

Aucune autre observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Acquisition de matériel informatique

M. le Maire donne la parole à un représentant de la société ENTELA. Celui-ci présente un équipement informatique permettant de visualiser sur grand écran les documents lors des différentes réunions du Conseil Municipal ou lors des réunions de commissions de travail. Ce système permettrait de projeter des plans ainsi que des documents divers et facilite ainsi les présentations qui peuvent se faire à plusieurs.

Cela permettrait également de projeter les différentes applications utilisées déjà au sein de la mairie, comme le cadastre, les plans hébergés sur le SIG intercommunal et la future application cimetière mais également d'économiser du papier lors des réunions dont les convocations sont déjà dématérialisées.

Après cette présentation, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'opportunité de se doter d'un tel outil informatique.

M. le Maire présente aux membres du Conseil le devis de la Société ENTELA d'une valeur de 7962.13 HT.

Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-D'acquérir le matériel informatique pour un montant de 7962.13€ HT et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

3. Aménagement du parking, sécurisation de l'accès à la salle et création de la zone de loisirs: proposition du maître d'œuvre pour l'aménagement complet du site:

Suite à la délibération du 10 décembre 2018, le bureau d'études SFI Aménagement Paysager SCHWARTZ est chargé par le Conseil Municipal d'élaborer le cahier des charges de l'accès à la salle polyvalente et de l'aménagement de ses abords. Après une réunion in situ avec le bureau d'études, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce projet qui compte différentes propositions qui se déclinent en plusieurs opérations.

M. le Maire présente les plans et le chiffrage élaborés par le bureau d'études SCHWARTZ qui inclut toutes les opérations et les propositions envisagées lors des réunions de travail.

Pour que le projet soit réalisable dans sa globalité, le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire, doit se prononcer sur l'ensemble du projet afin de répondre à tous les objectifs visés.

Le projet qui tient compte des contraintes d'accès à la salle et au groupe scolaire, pourra intégrer un parking de covoiturage (réseau 67 ligne 405 et 203) et être doté d'une station de recharge électrique pour les voitures et les vélos. En outre il pourra répondre au plan vélo dont l'étude est diligentée par la communauté de communes du pays de Saverne. Le parc de loisirs aura une vocation intergénérationnelle avec un choix d'équipements adaptés et l'entrée du village sera dotée d'un nouvel aménagement de plein air. La mobilité des enfants se rendant à l'école sera sécurisée ainsi que l'accès piétonnier.

M. le Maire détaille ainsi le projet global ainsi que son chiffrage

- Créations et aménagement d'un parc de de loisirs intergénérationnel 97 893 € ht
- Agrandissement et aménagement de la cour du groupe scolaire 26 913 € ht
- Remise en état du parking et agrandissement 163 215 € ht
- Sécurisation du chemin d'accès au groupe scolaire 112 796 € ht
- Réfection des enrobés et plantation d'arbres et de haies 19 090 € ht

Soit un montant total de 419 907 HT € auquel il faut rajouter les frais de maîtrise d'œuvre pour un montant de 20 995.35€ ht.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider ce projet dans son ensemble pour un montant de travaux estimé à 419 907 € ht
- Décide de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental au titre du fonds de solidarité et auprès de la Région Grand Est au titre du pacte pour la ruralité et de l'amélioration du cadre de vie
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

4. Acquisition de matériel portatif de sonorisation

M. le Maire présente un devis de la Société Strasbourg Images d'une valeur de 2 015,00 € HT afin de se doter d'une sonorisation mobile. Ce matériel voit son utilité lors des manifestations extérieures ainsi que pour les manifestations dans la salle polyvalente.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- D'acquérir la sonorisation mobile pour un montant de 2 015.00 € HT
- autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

-Par ailleurs, le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de Mr le Maire d'installer une sonorisation à l'espace communal Les Perdrix. A ce jour, il est difficile d'assurer une bonne gestion de ce matériel au vu de l'organisation et de la gestion de la salle. Cette décision est reportée à une date ultérieure.

5. Etude sur le chauffage à l'Eglise: suite à donner

M. le Maire revient sur l'étude qui a été élaborée par le Société Anetame sur la faisabilité concomitante du chauffage de l'Eglise et de la Mairie. La solution de prévoir une chaudière centrale pour les deux bâtiments n'est pas envisageable étant donné les différences de superficie, de puissance nécessaire et de mode de fonctionnement.

A cet effet Mr le Maire a fait appel à la Société JUNG, pour connaître son avis sur le meilleur procédé de chauffage à installer dans une église. Selon cette même société la meilleure solution est encore à ce jour le fioul.

Il s'agit désormais de solliciter des devis pour la nouvelle chaudière à installer à l'Eglise dès l'automne pour une décision à prendre au prochain Conseil municipal.

6. Remplacement de la toiture du hangar de l'Union Sportif

M. le Maire présente un devis de la société HOLDERBACH d'une valeur de 3 984.60 € HT pour la réfection de la toiture du hangar de l'Union Sportive. Ces travaux font suite aux travaux de crépissage des murs.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par voix 8 pour et 2 abstentions

- Décide de confier les travaux à la société HOLDERBACH pour un montant de 3 984.60 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

7. Organisation des Elections Européennes 26 mai 2019 bureau de vote

Le bureau de vote sera composé comme suit le 26 mai 2019 :

8h-11h	<u>RIFF Dominique</u> – DORVAUX Olivier – HEIM Marc
11h-14h	KEITH Hervé – <u>HINDENNACH Gérard</u> – BAERMANN Fabrice
14h-17h	SCHARSCH Julien – DURANDOT Mathieu – <u>FOURNIER Christiane</u>
17h-19h	<u>MULLER Dominique</u> - FALK Éric- GRABER Marjorie

Les membres de la dernière tranche horaire effectueront le décompte du scrutin.

8. Modification du temps de travail de l'agent communal

M. le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité d'augmenter le service hebdomadaire de l'ouvrier communal de deux heures par semaine afin d'assurer les travaux de tonte des espaces publics qui étaient auparavant externalisés.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de 2 heures de l'ouvrier Communal
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

9. Festivités

9.1 Festivités du 14 juillet 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser les festivités du 14 juillet 2019. L'organisation et le déroulement seront à définir lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

9.2 Route Massu : manifestation du 23 novembre 2019 par l'Association Pro Patria

M. le Maire présente un courrier de l'Association Pro Patria qui souhaite retracer le chemin effectué le 23 novembre 1944 par la 2^{ème} DB américaine et qui passait par la Commune de SAESSOLSHEIM à cette date.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de participer à la manifestation en attente du protocole élaboré par l'Association "ProPatria dirigée par le Colonel Norbert Zorn.

10. Décision modificative

10.1 Amortissement réseau souterrain Orange

M. le Maire présente un courrier de la Trésorerie de Saverne concernant un amortissement pour la mise en souterrain du réseau téléphonique route de Saverne pour un montant de 4628 € HT. Vu l'instruction budgétaire comptable M14 selon laquelle les subventions d'équipement imputées au chapitre 204 sont obligatoirement amorties selon une durée fixée par le Conseil Municipal. Vu le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les collectivités fixant la cadence maximale à quinze ans, lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, fixe les durées d'amortissement comme suit: Subventions versées en financement de biens immobiliers ou installations: 15 ans.

Le Conseil Municipal approuve ainsi les modifications suivantes au budget 2019:

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 020 – dépenses imprévues	900		
		op ordre 040-compte 28041582	900
		op ordre 040-compte 280422	310
		ligne 021 autofinancement	-310
TOTAL	900	TOTAL	900

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
op ordre 042 – compte 6811	310		
ligne 023 autofinancement	-310		
TOTAL	0	TOTAL	0

10.2 Taxe d'aménagement – Remboursement

M. le Maire présente un courrier de la trésorerie de Saverne concernant une dépense à régulariser, il s'agit de la taxe d'aménagement de M. HEIM Marc.

Afin de pouvoir payer cette dépense

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise les transferts suivants:

Dépenses de fonctionnement Chap:20 dépenses imprévues	– 83 €
Dépenses de fonctionnement Chap: 10 art 10226	+ 83 €

11- Aide à la reconstruction de la Cathédrale Notre Dame de Paris

Sur proposition de Mr le Maire et au vu de l'actualité, le Conseil Municipal décide par 9 voix contre et une pour de ne pas souscrire au financement de la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris.

12: Pose des grilles sous la main courante du stade municipal:

Par sollicitation de Mr le Président de l'Union Sportive, le conseil municipal est favorable à participer à la pose de grilles pare-balls sous la main courante du stade municipal, à la seule condition que les factures émises pour le remboursement 2017 des frais de chauffage et de consommation d'eau du club-house soient honorées, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

13. Divers

- M. le Maire a sollicité des personnes d'entraide emploi (BRSA) pour effectuer des travaux de peinture dans la Commune

Prochaines manifestations:

- **12 mai 2019:** Saesso jeux à l'espace communal
- **3 juin 2019:** Réunion du Conseil Municipal à 20h

Suivent les signatures des membres présents :

MULLER Dominique	FOURNIER Christiane	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
BAEHL Nicolas	BAERMANN Fabrice	DORVAUX Olivier	DURANDOT Mathieu
HEIM Marc	HEITZ Isabelle	KEITH Hervé	MULLER Cécile
RIFF Dominique	SCHARSCH Julien		

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.